

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2025

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12 Convocation en date du : 26 juin 2025 Affichée le : 26 juin 2025	Le sept juillet deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BONNEFOND Vincent Secrétaire de séance élu : TISSEUR Fabienne
N° 2025D501	APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE L'AMICALE LAIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2021, la maîtrise d'œuvre pour le projet "la rénovation et l'extension de l'Amicale Laïque" a été confiée au groupement existant entre les sociétés dénommées ATELIER DE LA GARE – ARCHITECTE, CM ECONOMISTES et SARL ACROBAT. Le marché de maîtrise d'œuvre s'élevait initialement à 82.450 € HT (98.940 € TTC).

Le projet a été initié il y a deux ans et a rencontré quelques difficultés, notamment dûes recours juridique qui a retardé sa mise en œuvre. Par ailleurs, la forte inflation constatée ces dernières années a entraîné une augmentation significative des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre. Ces éléments ont conduit à une réévaluation du budget initialement prévu des travaux.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte ces nouvelles contraintes financières.

M. le Maire présente cet avenant n° 1 ayant pour objet la nouvelle estimation des travaux. Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 4.550 € HT, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 87.000 € HT (104.400 € TTC).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec ATELIER DE LA GARE – ARCHITECTE, CM ECONOMISTES et SARL ACROBAT, d'un montant de 4.550 € HT, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le présent avenant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La Secrétaire de Séance
Fabienne TISSEUR

ROZIER EN DONZY, le 16/07/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

